

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (1997)
Heft: 6

Artikel: La preuve par l'exemple
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-643899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

Les économies d'énergie et les énergies renouvelables sont-elles compatibles avec la situation financière actuelle? Oui, pour autant que l'on vise une utilisation véritablement rationnelle de l'énergie. De nombreux exemples le démontrent.

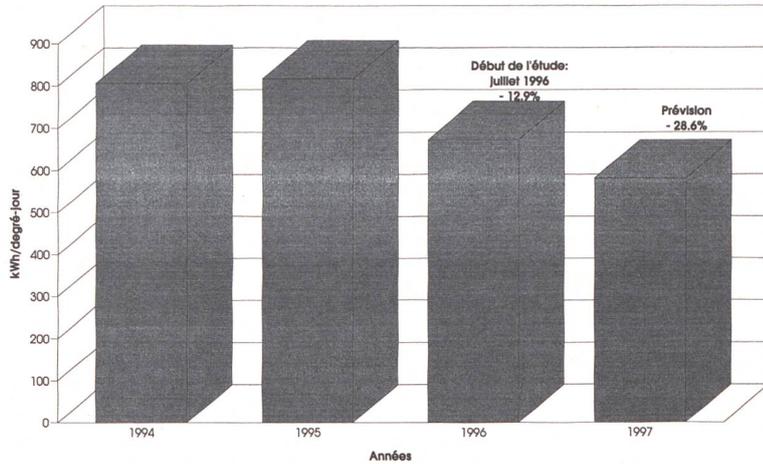
Vevey

La piscine de Corseaux Plage qui comprend un bassin extérieur ouvert la belle saison et un bassin intérieur ouvert toute l'année est un des gros consommateurs communaux.

En 1995, les consommations sont: électricité, 345 000 kWh; chaleur (gaz et mazout), 2 224 000 kWh PCI (pouvoir calorifique inférieur); et 37 000 m³ d'eau. Après une analyse énergétique, des mesures d'assainissement ont été appliquées. Pour l'année 1997, les économies réalisées seront de l'ordre de 42% pour l'électricité, 28% pour la chaleur (gaz et mazout) et 54% pour l'eau. Sans tenir compte d'une baisse de tarif du gaz, c'est une économie financière

d'environ 68 000 francs qui est réalisée avec peu d'investissements. Sans changer le confort (la température de l'air et de l'eau du bassin intérieur sont toujours de 28° et 26°) des

Consommation de chaleur corrigée en fonction de la température
(1995 = année de référence)



mesures de correction du mode d'exploitation ont été effectuées. Ces mesures (régulations, horloges, entretien...) font que les pompes marchent moins, la ventilation est arrêtée la nuit,

mais elle se remet en route automatiquement selon le taux d'humidité ou la température, le diamètre de la roue des pompes a été réduit. (Vevey est membre du *Club des Villes* depuis 1994).

Lausanne: bateaux électrosolaires

Dès août 1997, les navettes circulent sans bruits entre Lausanne et Lutry d'un côté et Saint-Sulpice de l'autre.

Ces navettes rebaptisées «Aquarel» et construites par une société yverdonnoise sont propulsées par des moteurs électriques alimentés par énergie solaire. 14 m² de panneaux solaires recouvrent la toiture alors que 32 batteries sont cachées dans le ventre du bateau. Celles-ci sont aussi rechargeables au port par simple câblage sur la centrale solaire de Vidy. Le bilan global est positif, l'énergie totale produite étant supérieure à celle consommée pour la recharge des batteries.

Avec 24 passagers à leurs bords, les Aquarel inaugurent le premier transport régulier de passagers propulsé à l'énergie solaire. Plus rapide qu'un pédalo, elles n'avanceront que de 8 à 10 km/h. Le cabotage en silence le long des rives lémaniques offre une nouvelle attraction touristique alliée à un concept technique novateur.

(Lausanne est *Cité de l'énergie* depuis 1996)



Mollens (VS)

La salle polyvalente de cette petite commune est utilisée de manière intensive toute l'année. Le bilan énergétique établi dans le cadre du projet *L'énergie dans la cité* a permis la réalisation de mesures simples avec de faibles investissements (de l'ordre de 3000 francs): isolation des caissons de stores, réparation d'une paroi non étanche à l'air, isolation des gaines de ventilation. Avec l'abandon de l'installation d'humidification de l'air et la diminution des pressions de ventilation, c'est 15 MWh qui sont économisés pour un gain financier de 1500 francs/an. De plus, un responsable des bâtiments publics sera nommé par l'administration communale, permettant ainsi une meilleure gestion de la salle polyvalente, tant en matière d'économies d'énergie que de l'utilisation de cette infrastructure. (Mollens est membre du *Club des Villes* depuis 1996).